

## Communiqué de presse

Martinique, le 19 janvier 2021

Les agences de Martinique et de Guadeloupe de l'Institut d'émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) publient :

### **Le modèle des banques aux Antilles, entre adaptation et restructuration**

[Télécharger ici](#)

Les établissements bancaires antillais évoluent dans le **même cadre juridique** que ceux de l'Hexagone. Ils relèvent des mêmes statuts et sont régis par les mêmes textes. Plusieurs banques antillaises constituent d'ailleurs des **succursales** rattachées à une maison-mère située dans l'Hexagone, quand d'autres sont en revanche des banques filiales dites de « **plein exercice** ».

Ces différents acteurs sont soumis à des **problématiques spécifiques**, tenant notamment aux particularités du marché local. Ce dernier, relativement **étroit et mature**, est en effet paradoxal de par son caractère à la fois **concentré** avec un poids prépondérant d'une poignée d'acteurs, mais également « éclaté » avec une **multitude** d'établissements de taille réduite intervenant sur des marchés spécifiques.

La clientèle ultramarine se distingue en outre par une proportion plus importante de la **clientèle dite fragile**, eu égard au taux de chômage ou à la part de foyers bénéficiaires de minima sociaux. La population est vieillissante, et s'avère plus **attachée à ses agences bancaires** que dans l'Hexagone. Toutes ces spécificités favorisent l'existence de coûts proportionnellement plus lourds qu'au niveau national (poids du risque de crédit, poids des frais de personnel, etc.), qui pèsent sur la rentabilité des banques.

En parallèle, l'ensemble de ces établissements évolue dans un environnement de plus en plus contraignant. La politique monétaire accommodante et son environnement de **taux d'intérêt historiquement bas** s'inscrit dans la durée et provoque une **compression de la marge d'intermédiation** sur les prêts à la clientèle.

De plus, les mesures en faveur de la population dite fragile financièrement visant à un **plafonnement** d'un **certain nombre de frais bancaires** limitent mécaniquement la progression des commissions bancaires au même titre que la concurrence nouvelle des banques en lignes dont le modèle se fonde sur des coûts faibles et une offre de prestations « sans frais ».

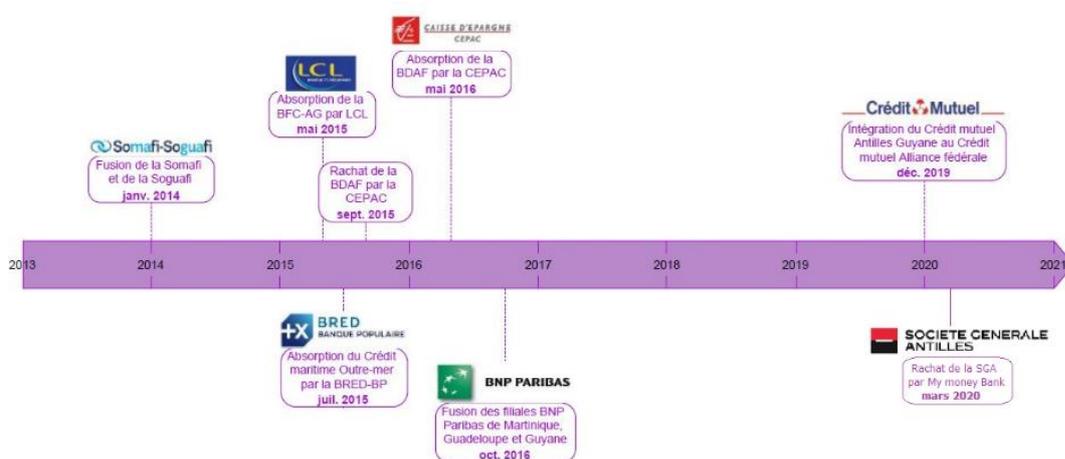
---

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

**Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).**

Contacts presse : Guadeloupe – tél. : 0590 93 74 02, [direction@iedom-guadeloupe.fr](mailto:direction@iedom-guadeloupe.fr)  
Martinique – tél. : 0596 59 44 14, [iedom-fdf-etudes@iedom-martinique.fr](mailto:iedom-fdf-etudes@iedom-martinique.fr)

Dans ce contexte, les banques locales ont dû **s'adapter** et faire évoluer leurs stratégies, à la fois en termes de coûts et de revenus. Elles ont revu leurs structures de coûts, soit en s'engageant dans des **processus de rapprochement** (avec leur maison-mère ou avec d'autres filiales), soit en **réorganisant** leurs réseaux de proximité (agences, effectifs, etc.). Elles se sont également attachées à développer leurs activités et leurs revenus, grâce à la **digitalisation des services**, le libre-service bancaire et la **proactivité** des collaborateurs, mais aussi *via* une **diversification** de l'offre et la recherche de nouveaux relais de croissance (assurance, télésurveillance, etc.).



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

**Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).**

Contacts presse : Guadeloupe – tél. : 0590 93 74 02, [direction@iedom-guadeloupe.fr](mailto:direction@iedom-guadeloupe.fr)  
Martinique – tél. : 0596 59 44 14, [iedom-fdf-etudes@iedom-martinique.fr](mailto:iedom-fdf-etudes@iedom-martinique.fr)